

COMMUNIQUE DU 6 JUIN 2004

Concerne : Modification du nom de la "Swiss Dentists' Society"

Cher Membre de la SDS,

Le 25 mai 2004, le Tribunal Fédéral a rejeté le recours déposé le 18 mars 2004 et confirmé l'arrêt rendu par la Cour de Justice. La "Swiss Dentists' Society" est donc contrainte de modifier sa raison sociale avant le 5 juin 2004.

Le délai de dix jours imposé par le Cour de Justice empêche évidemment la tenue d'une Assemblée Générale qui, statutairement, est la seule à pouvoir modifier son nom. Comme il faut un délai de trois semaines pour la convoquer, le comité de la SDS a été obligé de proposer un nom provisoire qui sera soumis au vote lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée en septembre 2004.

Le contexte a rendu difficile le choix de la nouvelle dénomination. En effet, actuellement nous connaissons la décision du Tribunal Fédéral mais nous ignorons les considérants. De plus, la procédure engagée par la SSO à notre égard avait sans doute pour but de nous éliminer tout simplement et non d'éliminer un hypothétique risque de confusion. Si l'on suit le raisonnement de la SSO dans leur argumentaire, une autre association de médecins-dentistes ne peut exister en Suisse que si les termes "suisse", "société" et "tout ce qui rapproche de la dent" n'apparaissent pas dans sa dénomination. C'est la quadrature du cercle !

Le Comité, après mûre réflexion, propose le nom de "Swiss Dentists' Synergy". Cette dénomination permet de conserver notre logo et respecte les critères qui avaient présidé au choix du nom SDS :

- éviter la lourdeur liée au plurilinguisme,
- utiliser une seule dénomination donc un seul logo, si possible en trois lettres.

"Swiss Dentists' Synergy" paraît suffisamment éloigné de la dénomination allemande de la SSO (Schweizerische Zahnärzte-Gesellschaft) et permet de rappeler que notre action cherche avant tout à fédérer les énergies en Médecine Dentaire.

Nous avons perdu une bataille mais nous n'avons pas perdu la guerre (ce n'est qu'une citation !) car certaines décisions ou évolutions sont très favorables à la SDS. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

En espérant que cette proposition ne soulève pas une nouvelle levée de bouclier de la part de la SSO et dans l'attente de vous entendre à l'Assemblée Générale Extraordinaire, nous vous prions de croire, Cher Membre de la SDS que l'Association continue d'œuvrer pour le bien de ses membres et de la profession.

Le Comité